



Rapport d'orientations budgétaires 2026

Conseil Municipal du lundi 23 février

Sommaire

- Préambule

- a) Cadre juridique (Rappel)

- b) Contexte économique

- Aperçu de l'environnement macro-économique

- Principales mesures relatives aux collectivités locales

- Orientations budgétaires (Bilan 2025 et perspectives 2026)

PRÉAMBULE

Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire et dispositions légales

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3.500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions (pour toutes les collectivités et tous les établissements en M 57)
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

Délibération

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication...

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Aperçu de l'environnement macro-économique

Après une succession de chocs, l'économie mondiale semblait avoir retrouvé une certaine stabilité, avec des taux de croissance stables mais ternes, notamment en Europe. Néanmoins les prévisions de croissance ont été sensiblement revues à la baisse en raison de l'application des droits de douane initiés par Donald Trump qui atteignent des niveaux jamais vus depuis des décennies ainsi que du haut niveau d'incertitude sur le plan géopolitique.

Cette situation pourrait créer un recul de la coopération internationale qui compromettrait les progrès vers une économie mondiale plus résiliente.

Sur le plan national, la croissance du PIB français a atteint 0,9 % pour l'année 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise et des prévisions de l'OCDE. Le ralentissement de la croissance concerne d'ailleurs la plupart des pays européens tels que l'Allemagne (0,7%), l'Italie (0,9%) et la zone Euro (1,3%). En revanche les États-Unis (+2%) et surtout la Chine (+4,8%) présentent une croissance supérieure à celle des pays européens mais dont le niveau est à nuancer ; en effet, la Chine connaît depuis 2024 un ralentissement économique qui risque de se poursuivre en 2026. Le décrochage économique de l'Europe se confirme donc d'année en année.

La situation économique au plan national : un rythme de croissance très faible et une situation délicate.

En France la croissance est soutenue par plusieurs facteurs dont les deux principaux sont la consommation des ménages et l'investissement (public et privé). Un ralentissement économique peut donc avoir des impacts négatifs sur ces deux secteurs ; l'investissement concerne directement les collectivités qui dépendent en partie de l'État au niveau des financements proposés, du champ d'application du FCTVA et des dotations de fonctionnement qui impactent leur autofinancement utilisé pour financer les équipements publics.

Enfin sur l'inflation, nous avons assisté à une réduction assez importante de son niveau suite aux pics atteints au cours des dernières années. En 2025 celle-ci est estimée à 1 % selon les projections macroéconomiques de la banque de France publiées en septembre dernier. Cette diminution est en grande partie attribuée à la baisse des prix de l'énergie (notamment du gaz et du pétrole). D'ici 2027 l'inflation devrait augmenter très légèrement mais rester sous la barre des 2%.

Les Finances Publiques :

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé pour atteindre près de 175 Md€ en 2024, soit 6 points de PIB contre 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine quant à elle à plus de 3 500 Md€. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite. Elle représente plus de 110% du PIB contre 60% au début des années 2000 et son évolution est exponentielle :



Les intérêts de la dette en 2025 ont atteint 62 Md€ ; à titre de comparaison, le budget de l'éducation nationale (hors contribution aux pensions de retraite) est de 63 Md€. Dès 2027 le coût des intérêts que l'État devra payer sur ses emprunts sera supérieur au budget de l'éducation nationale.

Selon le dernier rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques, le dérapage du déficit place la France au pied du mur. L'effort d'ajustement nécessaire pour ramener le déficit sous le seuil de 3 % du PIB a plus que doublé, passant de 50 à 110 Md€. Néanmoins la Cour des Comptes souligne que l'assainissement des finances publiques devra être conçu de façon à peser le moins possible sur le potentiel de croissance à moyen et long terme dans la mesure où les mesures d'austérité qui perdurent affecteront les possibilités de croissance.

Pour l'État, l'exercice 2026 est désormais déterminant pour engager l'ajustement budgétaire que la Cour des Comptes évalue à 110 Md€ et les collectivités seront forcément impactées sur les prochaines années.

Le projet de loi de finances 2026

Ce que l'on sait...peut-être....

Baisse des dépenses de l'État, taxe sur les holdings patrimoniales, impôts exceptionnels sur les plus fortunés prolongés... Que contient le projet de loi de finances qui entend ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026 ?

La Loi de finances, déterminant, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte pour 2026 a pour objectif de **réduire le déficit public de 5% du PIB** (contre 5,4% en 2025). **Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros** (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la **dette publique atteindrait plus de 118% du PIB** (contre 116% en 2025).

Le **total des recettes** s'élèvera à **365,5 Md€** Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- **une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.**

Les mesures touchant les particuliers

La loi de finances **indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9%)**, afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. Les aides personnelles au logement (APL) seront également indexées sur l'inflation. L'abattement actuel de 10% sur les pensions de retraite, qui bénéficie principalement aux retraités imposables, est maintenu.

La contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR), introduite par la loi de finances pour 2025 est reconduite jusqu'à ce que le déficit repasse sous le seuil de 3% du PIB. Cette contribution permet d'imposer à un taux moyen minimum de 20% les 24 000 foyers les plus aisés (dont le revenu annuel dépasse 250 000 euros pour un célibataire et 500 000 euros pour un couple).

Une **nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holdings"**, est instaurée pour faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt. Le taux de la taxe sera de 20%. **Elle ne s'appliquera qu'aux actifs non liés à une activité professionnelle** ("actifs non opérationnels"). La trésorerie ainsi que les objets d'art, de collection ou d'antiquité sont exclus de l'assiette de l'imposition.

Le budget pour 2026 prévoit par ailleurs de revaloriser la **prime d'activité à hauteur de 50 euros en moyenne**, ce qui devrait représenter un coût de 700 millions d'euros. Le **repas à un euro** dans les restaurants universitaires sera **étendu à l'ensemble des étudiants**.

Concernant **le logement**, un **nouveau dispositif, "Relance Logement"**, est instauré afin d'**inciter les particuliers à acheter un logement pour ensuite le louer** à des prix abordables, pendant une durée minimale (9 ans). Un système d'amortissement fiscal renforcé sera appliqué pour **l'achat de logements anciens dégradés, à rénover, ou de logements neufs**.

Plusieurs taxes sont créées ou augmentées, parmi lesquelles :

- une **taxe de 2 euros "petit colis"** (de moins de 150 euros) sur les produits importés depuis un État tiers à l'Union européenne (UE), qui vise à lutter contre la concurrence déloyale de grandes plateformes, notamment chinoises, comme Shein ou Temu ;
- la **taxe exigée pour une première demande ou le renouvellement d'un titre de séjour et pour la régularisation**, dont le montant est augmenté.

Les mesures touchant les entreprises

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE), initialement prévue pour la seule année 2025, **est prolongée en 2026**.

L'exonération de droits de mutation à titre gratuit dite "pacte Dutreil", appliquée aux transmissions d'entreprises familiales, **est davantage encadrée**.

Le texte resserre les conditions qui permettent d'obtenir un **report d'imposition sur la plus-value réalisée à l'occasion d'un apport de titres à une société holding**.

Un **plafonnement de la prise en charge des droits issus de l'alimentation du compte personnel de formation (CPF)** est instauré pour les formations menant à une certification professionnelle ou autre formation certifiante attestant de compétences professionnelles. La possibilité de financer son permis de conduire via le CPF sera réservée aux demandeurs d'emploi..

La maîtrise des dépenses de l'État

Le texte prévoit de **ralentir la hausse des dépenses publiques**, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6% (-0,2 points par rapport à 2025).

L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à **près de 501 Md€ en 2026**, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Des économies seront opérées au niveau de plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent.

Le budget de "Défense" fait exception : il bénéficiera de 6,5 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

La participation des collectivités à l'effort de redressement

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

Une "prime régaliennne" annuelle **de 500 euros** est instaurée pour les maires. Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

Orientations budgétaires (Bilan 2025 et perspectives 2026) Situation de la collectivité

a) Analyse rétrospective :

=> Evolution des principales Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) depuis le début du mandat (Recettes moins excédent reporté et transferts entre sections)

RRF en €	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL	4 322 015	4 096 001	4 810 278	4 470 218	4 515 326	4 295 000
Impôts et Taxes	2 910 459	2 981 883	3.209.980	3.263.751	3 344 933	3 250 000
Dotations et Participations	594 322	641 490	963 013	720 916	714 335	665 000
Produits des services	61 494	72 031	78 698	89 084	94 588	85 000
Autres produits de gest. courante	150 296	180 950	385 879	314 581	231 431	200 000

Stabilité de nos recettes en 2025. L'augmentation de 1,0 % du chapitre impôts et taxes compense à peine l'inflation. Les dotations et participations de l'État continuent à s'éroder, rognant encore nos recettes. Le poste « Produits des Services » est celui qui augmente régulièrement, mais son volume minime n'impacte pas le budget. La baisse de recettes au chapitre « Autres produits de gestion courante » s'avère moins forte que prévu.

En 2025, les augmentations des bases pour les taxes foncières sont estimées à 0,8 %. En revanche, la révision des bases des logements mal classés a été suspendue.

Par prudence, pour 2026, nous prévoyons 3.250.000 € de recettes fiscales et une dotation en baisse à 665.000 €.

=> Evolution du chapitre Dotations et Participations depuis 2020

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
en €	586 571	594 322	641 491	963 013	720 916	714 335	665 000

Pour 2025, nous avons prévu des dotations et participations à 700 000 € correspondant aux dotations initiales revalorisées à cause de l'inflation, en raison de nombreuses incertitudes sur l'évolution du budget de l'Etat. Le montant des dotations aux communes serait gelé, mais il vaut mieux anticiper un réajustement de ces dotations.

=> Fiscalité directe locale : évolution des taux de 2014 à 2022

Année	2014	2015	2016	2020	2021	2022	2024	2026
TFB	13,46%	13,59%	13,73%	13,73%	30,21%	30,21%	30,21%	30,21%
TFNB	76,60%	77,36%	78,12%	78,12%	78,12%	78,12%	78,12 %	78,12%

Les taux d'imposition sont les mêmes depuis 2021. Petit rappel: le taux de 30,21% de TFB correspond à la part communale augmentée de la part départementale dont plus de 370.000 € environ sont prélevés par l'Etat pour abonder au budget d'autres communes.

=> Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) : une évolution très contenue malgré le remboursement de 150.000 € au budget de l'eau :

DRF en €	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total des DRF	3 419 050	3 730 826	3 851 984	3 816 109	4 015 094	4 397 091
Charges à caract. général	1 100 961	1 368 104	1 344 096	1 334 913	1 382 109	1 500 000
Charges de personnel	1 688 364	1 784 906	1 967 159	1 941 698	1 954 414	2.000.000
Autres charges de gestion courante	432 874	460 296	448 297	438 444	610 284	480 000
Charges financières	91 480	85 034	79.176	73.408	67 156	71 000
Charges exceptionnelles	80 454	4 260	1.720	183	1 131	5 000

L'augmentation des dépenses de 6,8 % pour une inflation à environ 1 % est due en grande partie à la restitution de 150.000 € du budget principal au budget de l'eau conformément à la demande de la Cour des Comptes.

Charges à caractère général (chapitre 011) :

L'exercice 2025 voit les dépenses de ce chapitre augmenter de 3,5 % pour 0,8 % d'inflation. La multiplication des travaux en régie explique cette augmentation.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel ont moins augmenté que le montant de l'inflation et sont donc contenues.

Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)

C'est sur ce chapitre qu'a été imputé le virement de 150 .000 € au budget de l'eau en 2025. Retour à la normale pour 2026.

Charges financières (chapitre 66)

Ces charges diminuent légèrement chaque année en raison de l'évolution de la dette à la baisse.

Rappel : Un point budgétaire complet est réalisé chaque trimestre, chapitre par chapitre, pour suivre l'évolution des recettes et des dépenses afin d'éviter les mauvaises surprises.

=> Etat de la dette communale de 2019 à 2025 (Budget principal) :

Année	2019	2020	2021	2022
Encours au 31.12	6 364 000	7 509 000	6 467 000	6 034 300
Année	2023	2024	2025	Prév 2026
Encours au 31.12	5 599 000	5 160 900	4 720 300	4 276 900

Le désendettement de la commune se poursuit comme prévu. Il est revenu à un niveau raisonnable, mais le poids de l'annuité reste constant. La seule variation minime est sur la diminution légère et progressive des intérêts en fonctionnement, et l'augmentation équivalente du remboursement du capital en investissement.

=> Charge de la Dette

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement (Encours dette/RRF)	216 %	150 %	147,3 %	116,4 %	115,2 %	104,5 %
Charge de la dette (Annuité/RRF)	9,80 %	46,2 %	12,7 %	10,7 %	11,4%	11,2%
Années d'épargne brute/dette	18,3 ans	7,2 ans	16,5 ans	5,8 ans	7,8 ans	9,4 ans 7,2 ans
Dette en euros par habitant	1 859	1 582	1 468	1 342	1 237	1 131

Le désendettement se poursuit mais le montant de l'annuité va rester élevé pendant plusieurs années à plus de 500.000 € par an.

=> Evolution de la Capacité d'auto-financement brute (RRF - DRF) :

Année	2016	2017	2018	2019	2020
CAF brute en €	718 469	880 575	671 155	547 282	441 977
Année	2021	2022	2023	2024	2025
CAF brute en €	902 366	365 175	958 408	654 109	500 232 €

Pour info, en 2025, la CAF brute aurait été de 650.000 € sans le remboursement du budget principal au budget de l'eau.

EN CONCLUSION : La situation financière de la commune s'est améliorée. L'endettement a été réduit, mais des efforts sont encore nécessaires pour retrouver de la sérénité.

La pression fiscale est stabilisée à 402 €/h pour 397 €/h à Saint-Rambert d'Albon, 431 €/h à Anneyron et 579 €/h à Tain l'Hermitage.

Le taux d'imposition s'élève à 30,21% à Saint-Vallier, pour 30,0% à Anneyron, 32,0% à Saint-Rambert d'Albon, 36,80% à Tain.

=> Exécution budgétaire 2025 sur l'ensemble des budgets :

FONCTIONNEMENT				
	Résultats 2025 reportés BP 2026	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture 2025
Commune	767 315,37 €	4 513 508,12 €	4 600 527,83 €	854 335,08 €
Eau	212 093,65 €	472 146,27 €	775 170,37 €	515 117,75 €
Camping	18.854,72 €	129 425,23 €	151 165,99 €	40 595,48 €
CMS	13 884,61 €	6 476,90 €	8 792,41 €	15 930,12 €
ZAC d'Ollanet	0 €	2 713 195,76 €	2 733 195,76 €	20.000 €

INVESTISSEMENT				
	Résultats 2024 reportés BP 2025	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture 2025
Commune	- 74 242,23 €	1 041 734,19 €	846 261,28 € €	- 269,715,14 €
Eau	85 381,78 €	125 994,14 €	103 912,73 €	63 300,37 €
Camping	22 291,25€	8.340,68 €	17 294,06 €	31 944,63 €
CMS	9 398,04 €	1 563,60 €	608,46 €	8 442,90 €
ZAC	378 643,68 €	2 481 489,44 €	2 614 064,59 €	511 218,73 €

Total Clôture	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	442 194,04 €	833 493,39 €	846 017,54 €	902 073,14 €	584 619,94 €
Eau	- 64 562,57 €	35 883,80 €	177 701,82 €	297 475,43 €	578 418,12 €
Camping	62 528,23 €	42 044,83 €	17 102,43 €	41 845,97 €	72 540,11 €
CMS	18 802,85 €	19 523,31 €	21 063,85 €	23 282,65 €	24 373,02 €
ZAC	0 €	321 125,55 €	448 522,00 €	378 643,68 €	531 218,73
TOTAL	458 962,55 €	1 252 070,80€	1 510 407,74 €	1 643 320,87 €	1 791 169,92 €

Dont dépenses réelles et recettes réelles
(Hors résultats 2025 reportés)

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Commune	4 045 228,33	4 515 326,86	470 098,53	956 033,22	377 481,49	- 578 551,73
Eau	368 233,54	759 912,31	391 678,77	110 736,08	0,00	- 110 736,08
Camping	113 684,17	150 265,99	36 581,82	7 440,68	1 553,00	- 5 887,68
CMS	6 138,44	8 792,41	2 653,97	1.563,60	0,00	- 1 563,60
ZAC	63 758,92	370 714,16	306 955,24	154 380,19	0,00	- 154 380,19

État complet de la dette par budget

	Capital restant dû au 31/12/2025	Annuité 2026	Dont capital	Dont intérêts
Commune	4 720 256,28	508 894,18	443 349,40	65 544,78
Eau	529 628,45	57 003,29	34 730,15	22 273,14
ZAC fixe	942 920,15	104 414,95	87 713,51	16 701,44
ZAC révisable	549 999,91	66 666,68 + ?	66 666,68	?
TOTAUX	6 742 804,79	670 312,42 + ?	632 459,74	104 519,36 + ??

Dont dette verte

Budget	N° contrat	Désignation	Obtention	Rbst Capital	Rbst Intérêts	Capital emprunté	Capital restant dû
Commune	4757584	MPE	15/09/20	99.106,26	4.753,06	1.500.000	987.739,65

Orientations budgétaires pour 2026 :

Le budget primitif 2026 sera élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2026 et aux indicateurs fournis ci-dessus.

=> Section de fonctionnement

Côté recettes :

Comme à l'accoutumée, les ressources fiscales bougeront peu, certaines recettes étant fixes par nature (Attribution de compensation, Compensation TH).

Nous ne modifierons pas le taux de taxes foncières et seule l'augmentation des bases (0,8 % seulement prévus aux dernières nouvelles) avec peut-être la prise en compte de quelques maisons supplémentaires sont attendues.

Quelles que soient les décisions prises sur le tarif des services communaux, bloqués depuis l'exercice 2024, elles affecteront peu l'équilibre général du budget en raison du faible volume des produits des services.

Pour information, le prix du ticket de cantine s'élève à 3,90 € à Saint-Vallier, pour 3,95 € à Beausemblant, 4,41 € à Anneyron, 4,50 € à Sarras, 4,55 € à Andancette, 4,80 € à Saint-Rambert, 4,90 € à Ponsas.

En conséquence, on s'oriente vers des recettes de fonctionnement estimées comme suit :

Recettes en €				
	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prov. 2026
TOTAL	5 332 935	5 258 242	5 367 843	4 897 091
Impôts et taxes	3 209 980	3 263 751	3 344 933	3 250 000
Dotations et participations	963 013	720 917	714 335	665 000
Produits des services	78 698	89 085	94 588	85 000
Produits exceptionnels	67 288	8 776	8 775	0

Info! Bases augmentées de 0,8% pour 2026, et droits de mutation impossibles à chiffrer, d'où la prudence sur le produit fiscal attendu.

Côté dépenses :

Les dépenses du chapitre des charges à caractère général restent contenues, en espérant l'absence de mauvaises surprises côté énergie. Les charges de personnel ont été contenues en 2025 et ne devraient pas trop augmenter malgré le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Dépenses en €				
	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prov. 2026
TOTAL	4 771 000	4 281 927	4 513 508	4 897 091
Charges à caractère général	1 344 096	1 334 914	1 382 109	1 500 000
Charges de personnel	1 957 374	1 941 698	1 954 414	2 000 000
Autres charges gest. courante	448 997	438 444	610 285	480 000

=> Section d'investissement

Côté recettes :

Recettes en €	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prov 2026
TOTAL	837 029	1 097 808	846 261	1 132 391
Emprunts	400	0	0	0
Virement de la S. F.	0	0	0	289 091
Dots, Fonds divers	204 339	408 607	301 022	334 500
Subv d'investissement	121 780	223 083	76 308	64 915 FDC
Transfert entre sections	461 387	465 878	468 280	500 000

Côté dépenses :

Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prov 2026
TOTAL	1 358 874	1 172 050	1 115 976	801 249
Remboursements d'Emprunts (capital)	435 976	438 573	440 740	455 000

Budget toujours serré en 2026 avec un peu plus de 330.000 € de crédits nouveaux d'investissements. La CCPDA devrait reconduire certains fonds de concours.

Le projet de budget d'investissement est ainsi arrêté dans ses grandes lignes.

PRINCIPAUX PROJETS REALISES EN 2025 :

• Urbanisme :

- Acquisitions de terrains=> 6.255 € (dont tous les garages des Rioux sauf un!)
- Etudes SPR=> 1.708 €
- Solde études SPR=> 1.699 €
- OPAH-Copro=> 1.734 €
- Opération façades=> 12.550 €

■ Voirie et espace public :

- Effacement réseaux aériens Maladière=> 63 770 €
- Rue des Remparts=> 80.106 €
- Rue Corderie=> 27.019 €
- Quai d'Alger=> 91.648 €
- Ralentisseurs Diane de Poitiers=> 2.595 €
- Réalisation du contrefort sur mur de soutènement rue Louis Pergaud=> 31.563 €
- Drain Rhône étude système de drainage hydraulique=> 12.264 €
- Vidéoprotection=> 25.368 €
- Signalétique commerces et parkings=> 11.581 €

■ Bâtiments :

- Remplacement fosse gym=> 13.659 €
- Végétalisation cour Dumonteil=> 4.808 €
- Travaux pour économie d'énergie=> 6.941 €
- Acquisition projecteurs Led D Valette=> 7.106 €
- Mobilier et luminaires salle des mariages=> 5.761 €

■ Ecoles:

- Fourniture et pose de stores école Dumonteil => 3.236 €
- Diagnostic escalier Halimi => 4.740 €
- Mobilier cantines => 4.263 €
- Mobilier scolaire=> 3.662 €

■ Matériels divers :

- Illuminations=> 3.970 €
- Matériel espaces verts=> 4.561 €
- Tables et chaises de pique-nique=> 1.738 €
- Aspirateur à feuilles => 2.053 €
- Equipement Passeports/CNI=> 1.295 €
- Equipement Téléphonie=> 4.347 €

A PRÉVOIR EN 2026

- 5000 € sur extensions réseaux
- 5.000 € actes notariés
- 13.000 €/achat parcelles CNR Jardins de Galaure
- 1.400 € de RAR + 1.000 €/démolition Garages des Rioux
- 20.000 € de RAR pour aide DAH achat de logements
- 4.281 € de RAR pour solde SPR
- 3.500 €/Publications
- 28.175 €/Poste de relevage Epessiers (Participation trav d'assainissement CC)
- 18.078 €/poste de relevage Gagnère/Salengro (Participation trav d'assainissement CC)
- 11.918 €/modi réseau RN7 M Moutet (Participation travaux d'assainissement CC)
- 10.000 € Opération Façades
- 2.806 € éclairage passage piéton quai d'Alger
- 10.368 € signalisation passages piétons (FDC CCPDA)
- 8.385 € de RAR sur VidéoProtection + somme à rajouter selon choix techniques et devis
- 3.000 € isolation phonique cantine Dumonteil
- 2.078 € RAR ECS/Alarme incendie
- 5.000 € s/outillage ST
- 10.000 € école (Informatique et mobilier)
- 40.000 €/enrochement route de St-Victor
- 15.000 € réaménagement devant immeuble Chardonneret/Participation DAH
- 24.000 € sur main courante stade Betton selon FDC CCPDA
- 73.500 € chaudière D Valette si FDC CCPDA
- 2.800 €/clim ECS si FDC CCPDA
- 36.000 € pour Goupil CCPDA si 50% FDC CCPDA

Budgets annexes

Dépenses réelles et recettes réelles

(Hors résultats 2025 reportés et restes à réaliser en investissement)

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Eau	368 233,54	759 912,31	391 678,77	110 736,08	0,00	- 110 736,08
Camping	113 684,17	150 265,99	36 581,82	7 440,68	1 553,00	- 5 887,68
CMS	6 138,44	8 792,41	2 653,97	1.563,60	0,00	- 1 563,60
ZAC	63 758,92	370 714,16	306 955,24	154 380,19	0,00	- 154 380,19

Service de l'Eau

- Pour rappel, la gestion directe de ce service nous permet de délivrer l'eau la moins chère de la région à 2,00 € le m³, pour 2,62 € côté Ardèche, 2,93 € dans les communes environnantes. Pour info, l'analyse détaillée de l'eau n'a pas révélée la présence de polluants éternels.

Camping

- Ce budget a évolué favorablement avec un excédent de plus de 35.000 € qui permettra d'investir pour améliorer cet outil précieux.

ZAC d'Ollanet

- 6 terrains ont été vendus en 2025 => Remboursements d'emprunts sécurisés jusqu'à mi-2028.